

# **RENCONTRE AVEC LES REPRESENTANTS DU SCAC SUR LE MOUVEMENT DE GREVE DE JUIN 2010**

SCAC le 11 juin 2010 à 11h

## Étaient présents :

Pour le SCAC :

- Madame la Conseillère Culturelle adjointe,
- Monsieur le Proviseur coordonnateur et sa Secrétaire.

Pour les représentants des personnels :

- Représentant SNES-FSU Espagne,
- Représentant SNUipp-FSU Espagne,
- Représentant SNES-FSU LFM,
- Représentante SNUipp-FSU LFM,
- Représentant SNES-FSU Hors de France.

Propositions qui apparaissent sur le « Communiqué/Compte rendu du SCAC » mis en ligne (de façon temporaire) sur les sites des établissements du réseau le 11 après-midi, ainsi que nos interventions sur ces propositions qui, elles, n'ont pas été transcrites :

- **Sur les frais de 1<sup>ère</sup> inscription pour les personnels résidents : « ramenés à 500 € dans les EGD et gelés pendant 3 ans ».**

Malgré la reconnaissance de l'aspect discriminatoire de ces frais et de leur mise en place récente en Espagne relevant d'une volonté purement locale (SCAC), l'AEFE et donc son prolongement local au niveau du SCAC se font un point d'honneur à maintenir cette ponction sur le salaire des résidents. La proposition qui est faite aujourd'hui d'en baisser le taux, pour certainement le doubler ou le tripler dans trois ans, est indécente pour les collègues. Le montant proposé relève de l'arbitraire, mais montre bien que les exonérations locales sont possibles. Il y a donc un blocage de principe puisque les sommes en jeu sont dérisoires pour le budget des établissements.

- **Sur la revalorisation de l'ISVL : « une étude est toujours en cours »**

Quelles sont les données étudiées, quel niveau de revalorisation est envisagé dans cette étude, quand cette étude et sa mise en application vont-elle aboutir ? Le SCAC n'a voulu donner aucune réponse.

- **Sur le SFT : « on n'y reviendrait pas »**

Qu'en est-il des garanties données en 2002 en Espagne par le Directeur de l'Agence lors de la modification du décret régissant la situation des résidents « Tout résident, présent et à venir est assuré qu'il n'y perdra pas » ?

Est-il concevable qu'en 2007, une nouvelle modification de ce décret dont l'objectif affiché est « d'améliorer la situation des résidents », puisse se traduire en Espagne par la perte de prestations familiales pour les résidents sans compensation aucune ?

Comment avoir quelque confiance que ce soit vis à vis de représentants de l'AEFE ou du SCAC dont les engagements n'ont aucune valeur contractuelle ?

- **Sur la suppression de l'abattement de 50% de l'ISVL dès le 1<sup>er</sup> jour de congé maladie : « le décret est à la signature »**

Depuis quand ? Jusqu'à quand ? Aucune réponse du SCAC.

- **Sur les doubles prélèvements sociaux appliqués à l'Avantage Familial versé en 2007/2008 et 2008/2009 : « vos syndicats avaient accepté, au dernier CTP de l'Agence, de ne pas y revenir, la question est donc close »**

Tant au CTP du 8 mars comme au CA du 19 mai 2010, cette décision de l'AEFE a été contestée par les représentants de la FSU.

Ce que l'AEFE appelle une négociation est en réalité un chantage inadmissible puisque tout en reconnaissant que la situation des résidents pour ces deux années n'était pas conforme aux textes qu'elle met en application par décret, elle conditionne la régularisation de cette situation à la non réparation du préjudice subi par les collègues en 2007/2008 et 2008/2009. On ose ensuite accuser les organisations syndicales de poser des ultimatums !

D'autre part, cette même pratique avait été menée par l'AEFE lors de la mise en place de cet Avantage familial en 2002 et sa postérieure régularisation en 2004. Il est difficile alors d'imaginer que de telles erreurs portant préjudice aux collègues, non réparées et réitérées sur une durée aussi courte, puissent être le simple fait du hasard.

- **Pour ce qui est des demandes de bourses refusées aux résidents : « l'AEFE accepte de réétudier tous les dossiers et de donner une réponse au cas par cas ».**

Cette annonce a été faite lors du CA de l'AEFE du 19/05/2010.

La directrice de l'AEFE affirmait exactement l'inverse il y a 2 jours lors d'une mission au Brésil.

**Devant ces propositions vides de contenus concrets on ne peut que constater la volonté de l'AEFE et du SCAC de ne pas entendre les revendications légitimes des personnels du réseau Espagne, comme cela a été le cas durant ces 3 dernières années. Peut-on parler de dialogue social lorsque l'on propose une aumône à des revendications sur des droits.**

**Dans de telles conditions notre engagement ne peut que se poursuivre et s'amplifier. Nous méritons, tout comme le réseau que nous contribuons à faire fonctionner et à valoriser au quotidien, plus de respect !**